



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
des affaires
européennes**

**Préparation
de la présidence française
du Conseil de l'Union européenne**

**Journées mensuelles
de sensibilisation – module n° 1**

**Le triangle
institutionnel**

Visioconférence organisée par l'IGPDE, 16 décembre 2020



Présentation du module

Personnes ressources

SGAE :

Joanna Hottiaux,
Conseillère
présidence française

Constance Deler
Cheffe du secteur Parlement
européen, Parlement national

Marie-Hélène Auffret
Cheffe du secteur Mobilités,
espace, mer et territoires

Durée : 2 heures

Objectifs pédagogiques

1. Expliquer
le fonctionnement
et l'interaction
du triangle institutionnel
2. Sensibiliser
les participants au rôle
croissant du PE et aux
obligations qui échoient
à la Présidence dans ses
relations avec le PE

3. Acquérir
les connaissances
relatives à l'organisation
et au fonctionnement
du Conseil
3. Appréhender les
méthodes de travail
du SGC (respect des
procédures, des délais
de transmission, des
consultations formelles
et informelles)

Comment les institutions européennes fonctionnent-elles ?

CONSEIL EUROPÉEN

Fonction : orientation et impulsion politique

Composition : président du Conseil européen, chefs d'État ou de gouvernement, président de la Commission européenne

Siège : Bruxelles

CONSEIL DE L'UE

Fonction : législateur et autorité budgétaire

Composition : ministres des États membres en fonction des thèmes abordés

Siège : Bruxelles

COUR DES COMPTES DE L'UE

Fonction : contrôle financier
Siège : Luxembourg

TRIANGLE INSTITUTIONNEL

COMMISSION EUROPÉENNE

Fonction : proposition et exécution des politiques européennes

Composition : 1 commissaire par État membre

Siège : Bruxelles

PARLEMENT EUROPÉEN

Fonction : législateur et autorité budgétaire

Composition : 751 députés (705 députés après les élections)

Siège : Strasbourg

COUR DE JUSTICE DE L'UE

Fonction : contrôle la bonne application de la législation européenne
Siège : Luxembourg

La Commission européenne

Le collège des commissaires



La Commission européenne

▶ Le rôle
de la Commission
dans le triangle
institutionnel

▶ La
composition

▶ Le
fonctionnement

▶ Relations
avec les autres
institutions



La Commission européenne

▶ Intérêt général européen

▶ Institution hybride

▶ Gouvernement européen ?

La Commission européenne

Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

► **Le droit d'initiative :**

proposition de nouvelles lois pour adoption
par le Parlement et le Conseil en observant deux critères :

- protéger les intérêts de l'UE et des citoyens européens dans des domaines qui ne peuvent être traités efficacement à l'échelon national
- établir des dispositions techniques sur la base de consultations d'experts et de citoyens

La Commission européenne

Différents actes européens

▶ Règlements directement applicables

▶ Directives à transposer

▶ Décisions applicables aux destinataires désignés

▶ Recommandations non obligatoires

La Commission européenne

Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

► La gestion des politiques de l'Union et l'allocation des financements européens

- fixer les priorités budgétaires de l'UE, en collaboration avec le Conseil et le Parlement
- établir le budget annuel qui doit être approuvé par le Parlement et le Conseil
- contrôler la façon dont les fonds européens sont utilisés, sous la surveillance de la Cour des comptes



La Commission européenne

Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

► La gardienne des Traités

- La Commission veille à l'application correcte de la législation européenne dans tous les États membres de l'UE.
Elle peut engager des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui violent le droit de l'Union et porter des recours devant la Cour de justice de l'UE



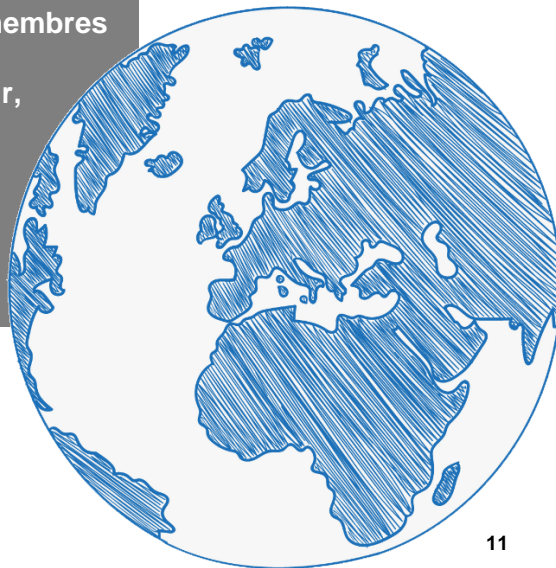
COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

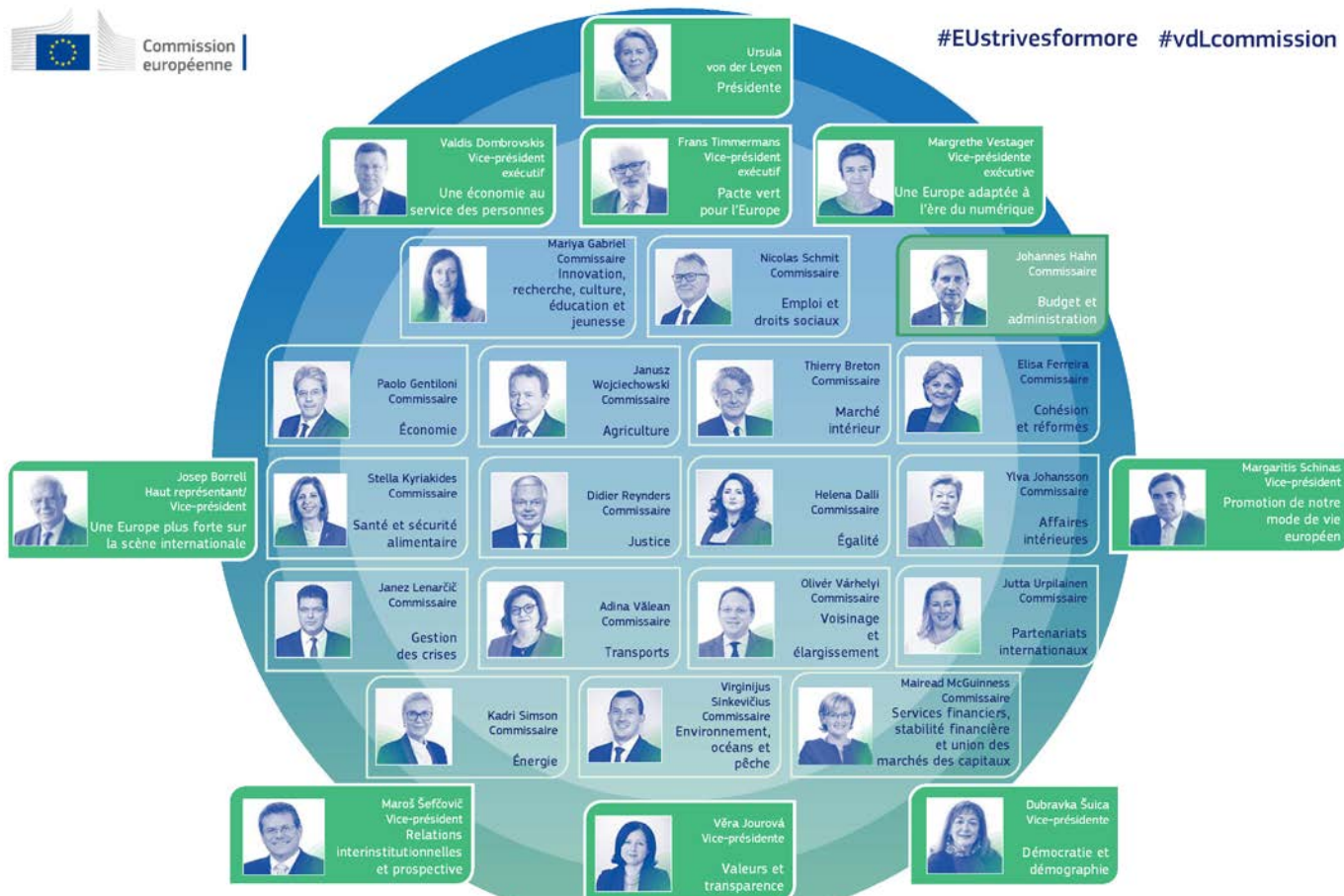
La Commission européenne

Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

► La représentation de l'UE dans le monde

- La Commission s'exprime au nom de tous les États membres de l'UE au sein d'organisations internationales, notamment dans les domaines du commerce extérieur, des douanes et de l'aide humanitaire
- Elle négocie des accords internationaux engageant l'UE (accord commercial avec le Royaume-Uni, etc.).





Un nouvel élan pour la démocratie européenne

La Commission européenne

Le rôle des vice-présidents

► coordonner le travail des Commissaires et assurer le filtrage des actes proposés par les Commissaires

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7 novembre 2013

établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux toilettes à chasse d'eau et urinoirs

[notifiée sous le numéro C(2013) 7317]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/641/UE)

La Commission européenne

Les groupes de commissaires (ou « clusters »)

Commissaires

Fonction

Groupe de commissaires

Nom

Un pacte vert pour l'Europe



Promouvoir notre mode de vie européen



Une Europe adaptée à l'ère du numérique



Une économie au service des personnes



Un nouvel élan pour la démocratie européenne



Une Europe plus forte sur la scène internationale



La Commission européenne

Les groupes de commissaires

► Un pacte vert pour l'Europe



Frans Timmermans

Un pacte vert pour l'Europe



Stella Kyriakides

Santé et sécurité alimentaire



Adina Vălean

Transports



Kadri Simson

Énergie



Virginijus Sinkevičius

Environnement, océans et pêche



Janusz Wojciechowski

Agriculture



Elisa Ferreira

Cohésion et réformes

La Commission européenne

Les groupes de commissaires

► Promouvoir notre mode de vie européen



Margaritis Schinas

Promotion de notre mode de vie européen



Ylva Johansson

Affaires intérieures



Mariya Gabriel

Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse



Stella Kyriakides

Santé et sécurité alimentaire



Helena Dalli

Égalité



Nicolas Schmit

Emploi et droits sociaux

La Commission européenne

Les groupes de commissaires

► Une Europe adaptée à l'ère du numérique



Margrethe Vestager

Une Europe adaptée à l'ère du numérique



Thierry Breton

Marché intérieur



Mariya Gabriel

Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse



Nicolas Schmit

Emploi et droits sociaux



Didier Reynders

Justice

La Commission européenne

Les groupes de commissaires

► Une économie au service des personnes



Valdis Dombrovskis

Une économie au service des personnes



Elisa Ferreira

Cohésion et réformes



Nicolas Schmit

Emploi et droits sociaux



Mairead McGuinness

Services financiers, stabilité financière
et union des marchés des capitaux



Paolo Gentiloni

Économie

La Commission européenne

Les groupes de commissaires

► Un nouvel élan pour la démocratie européenne



Věra Jourová

Valeurs et transparence



Didier Reynders

Justice



Maroš Šefčovič

Relations interinstitutionnelles et prospective



Dubravka Šuica

Démocratie et démographie



Helena Dalli

Égalité

La Commission européenne

Les groupes de commissaires

► Une Europe plus forte sur la scène internationale



Josep Borrell Fontelles

Une Europe plus forte sur la scène internationale



Janez Lenarčič

Gestion des crises



Olivér Várhelyi

Voisinage et élargissement



Jutta Urpilainen

Partenariats internationaux

La Commission européenne

La composition

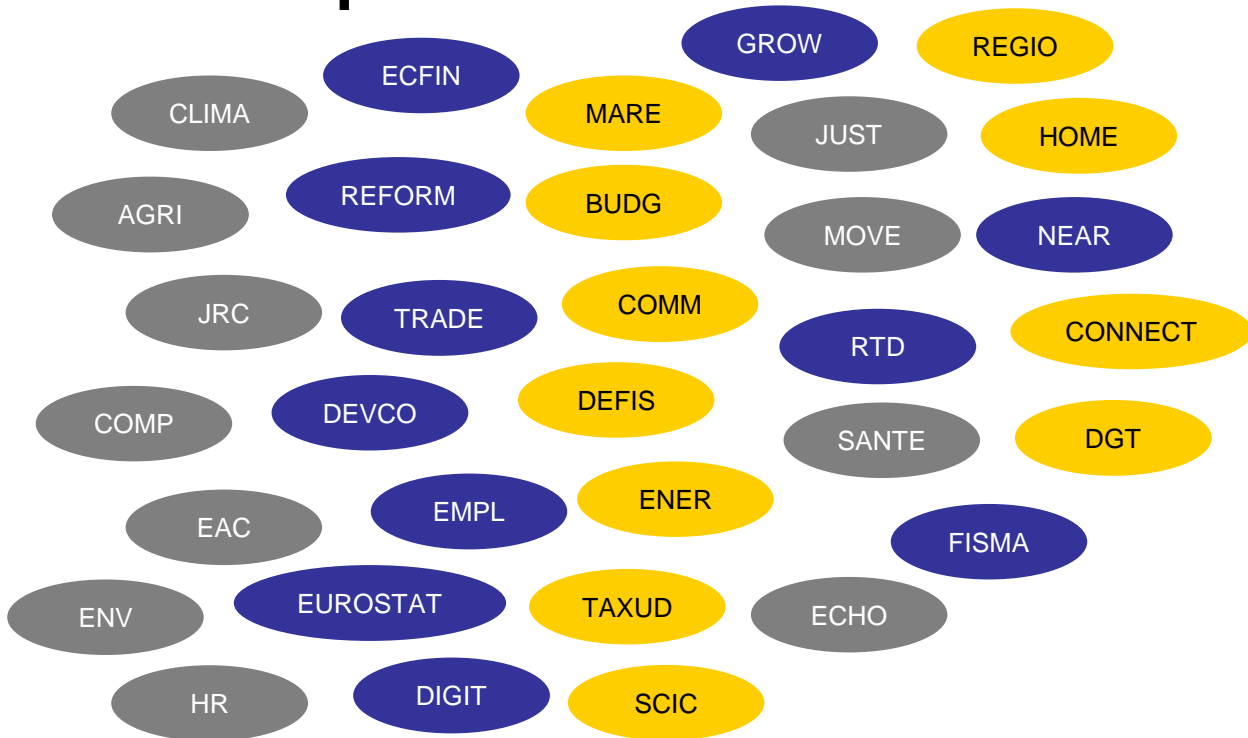
▶ La direction politique

- est assurée par une équipe de 27 commissaires européens (un par État membre), dirigée par le président de la Commission (actuellement Ursula von der Leyen), qui décide de l'attribution des portefeuilles
- L'actuelle composition du collège des commissaires est la suivante : la présidente de la Commission, 8 vice-présidents, dont 3 vice-présidents exécutifs, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que 18 commissaires, chargés chacun d'un portefeuille

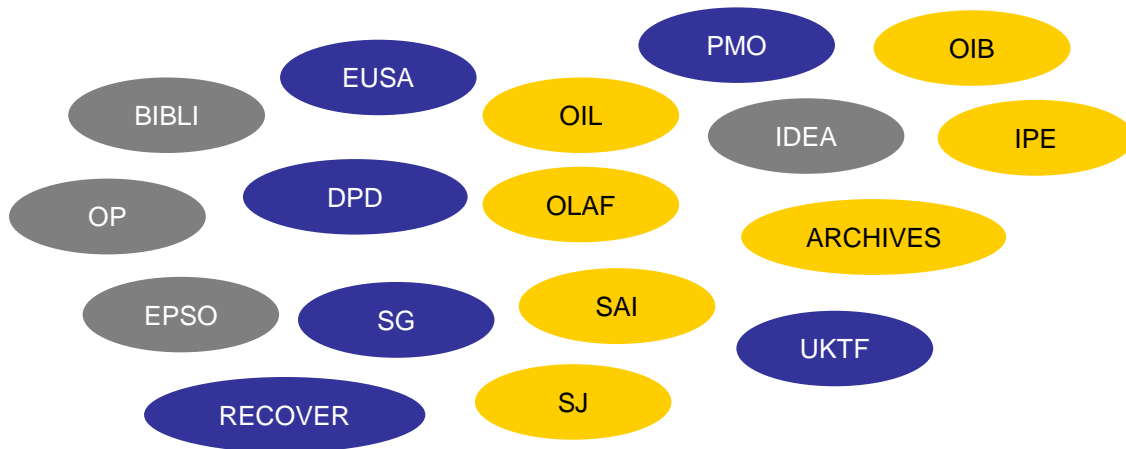
▶ La gestion courante

- La gestion courante des affaires de la Commission est assurée par les membres de son personnel (juristes, économistes, etc.), qui est organisé en services appelés «directions générales» (DG).
Chaque DG est responsable d'un domaine d'action spécifique.

Les 33 directions générales (DG) thématiques



Les 17 services communs



La Commission européenne

Le fonctionnement

► Planification stratégique

- Le président définit l'orientation politique de la Commission, ce qui permet aux commissaires d'établir ensemble des objectifs stratégiques et d'élaborer le programme de travail annuel.

► Prise de décision collective

- Les décisions sont prises collégalement. Tous les commissaires pèsent du même poids dans le processus décisionnel et sont tous autant responsables des décisions adoptées. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision individuelle, sauf en cas d'autorisation accordée dans certaines situations.
- Les vice-présidents agissent au nom du président et coordonnent les travaux dans leurs domaines de compétence, avec plusieurs commissaires. Une liste de projets prioritaires est établie pour veiller à ce que le collège travaille de façon flexible et coordonnée.

La Commission européenne

Le fonctionnement

► Prise de décision collective

- Les commissaires aident les vice-présidents à présenter des propositions au collège. En règle générale, les décisions sont prises par consensus, mais elles peuvent également donner lieu à un vote à la majorité simple, chaque commissaire disposant d'une voix.
- La direction générale concernée (gérée par un directeur général qui rend compte au commissaire compétent) prend alors le relais. Sa tâche consiste, le plus souvent, à préparer des projets de propositions législatives (étude d'impact, consultation publique, rédaction du projet de l'acte). Elle peut se faire assister par d'autres DG intéressées.
- Ces propositions sont ensuite présentées aux commissaires, qui les adoptent ou non lors de leurs réunions hebdomadaires. Une fois adoptées, ces propositions deviennent officielles; elles sont publiées au JOUE et transmises au Conseil et au Parlement pour l'étape suivante de la procédure législative des institutions européennes.

La Commission européenne



**Orientation
politique**



**Objectifs stratégiques
Programme de travail**

**Adoption
d'une décision
par le collègue**

**Service
juridique**

**Secrétariat
général**

DG chef de file

préparation des projets de proposition législative

- ▶ étude d'impact
- ▶ consultation publique
- ▶ rédaction du projet d'acte

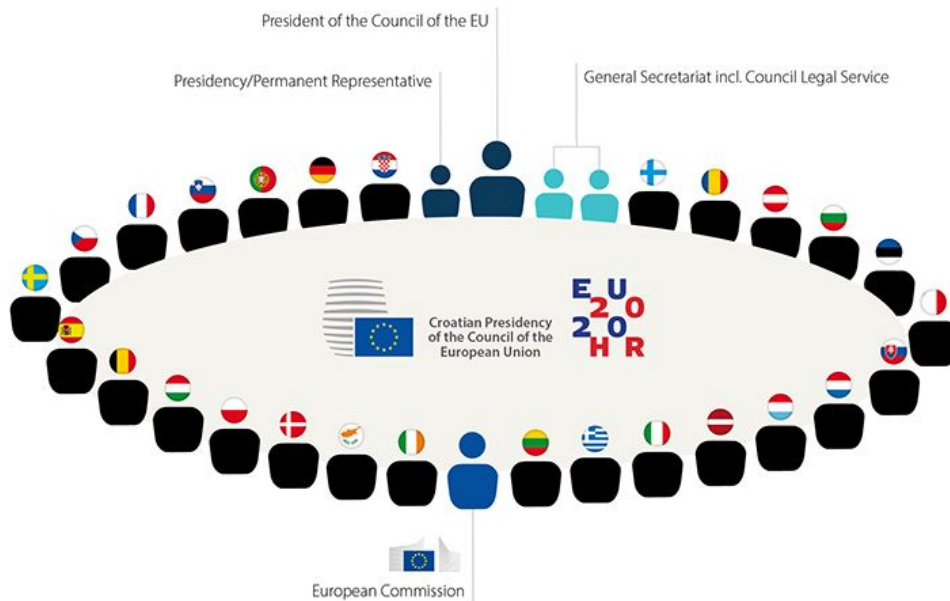
Consultation des autres DG intéressées

La Commission européenne

Relations avec les autres institutions

▶ Avec le Conseil

- La Commission participe à toutes les sessions du Conseil, quel qu'en soit le niveau (groupe de travail, Coreper, Conseil des ministres).
- Les réunions de ces instances sont préparées avec ses représentants (y compris, le cas échéant, la stratégie de négociation, voire les « compromis de la Présidence »).
- La place particulière de la Commission dans les réunions : elle siège toujours en face de la Présidence, elle est souvent invitée à présenter son texte à l'ouverture de la discussion ou à le défendre après un tour de table. Elle répond aux questions des délégations.
- La qualité des relations avec la Commission est déterminante pour la conduite de la Présidence. Son rôle dans la négociation est capital : dans la pratique, les États membres qui n'ont pas un intérêt spécifique à défendre un texte ont tendance à suivre la position de la Commission.



La Commission européenne

Relations avec les autres institutions

▶ Avec le Parlement

- Le PE participe à l'élection du Président de la Commission et à l'approbation du Collège des Commissaires (suite aux auditions).
- La Commission joue un rôle important lors de l'examen de ces propositions par le PE : elle vient présenter son projet devant la commission parlementaire qui l'examine et entretient des contacts étroits avec le rapporteur du texte.
- Elle joue également un rôle très important dans les négociations interinstitutionnelles (trilogues dans le cadre de la PLO).

Le Parlement européen

L'hémicycle à Strasbourg



Le Parlement européen 705 sièges

96  Allemagne

79  France

76  Italie

59  Espagne

52  Pologne

33  Roumanie

29  Pays-bas

21  Belgique

21  République
Tchèque

21  Grèce

21  Hongrie

21  Portugal

21  Suède

19  Autriche

17  Bulgarie

14  Danemark

14  Finlande

14  Slovaquie

13  Irlande

12  Croatie

11  Lituanie

8  Lettonie

8  Slovanie

7  Estonie

6  Chypre

6  Luxembourg

6  Malte

Le Parlement européen

▶ Les
principaux
organes
et acteurs

▶ Focus
sur la France
au Parlement
européen

▶ Les relations
entre le Parlement
européen
et la Présidence
du Conseil



Parlement européen

Le Parlement européen

Les principaux organes et acteurs

- ▶ Le président et les organes politiques (la conférence des présidents, le bureau, le collège des questeurs, etc.)
- ▶ Les commissions parlementaires permanentes, les sous-commissions temporaires, les commissions spéciales et les commissions d'enquête
- ▶ Les groupes politiques
- ▶ Les coordinateurs des groupes politiques

QUI EST QUI?

LE BUREAU



DAVID SASSOLI

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Président est élu pour un mandat renouvelable de 2 ans et demi

14 vice-présidents

Ils président les débats quand le Président n'est pas dans l'hémicycle.

Le Président peut également leur déléguer certaines fonctions.



**ROBERTA
METSOLA**

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE



**PEDRO
SILVA PEREIRA**



**RAINER
WIELAND**



**KATARINA
BARLEY**





**OTHMAR
KARAS**



**EWA
KOPACZ**



**KLARA
DOBREV**



**DITA
CHARANZOVÁ**



**NICOLA
BEER**



**LÍVIA
JÁRÓKA**



**HEIDI
HAUTALA**



**MARCEL
KOLAJA**



**DIMITRIOS
PAPADIMOULIS**



**FABIO MASSIMO
CASTALDO**

NI

5 questeurs¹

Ils sont responsables, en fonction des directives du Bureau, des affaires administratives et financières qui concernent directement les députés.



ANNE
SANDER



MONIKA
BEŇOVÁ



DAVID
CASA



GILLES
BOYER



KAROL
KARSKI



¹ Conformément à l'article 24 du règlement du Parlement, les questeurs sont membres du Bureau avec voix consultative



Vingt commissions parlementaires

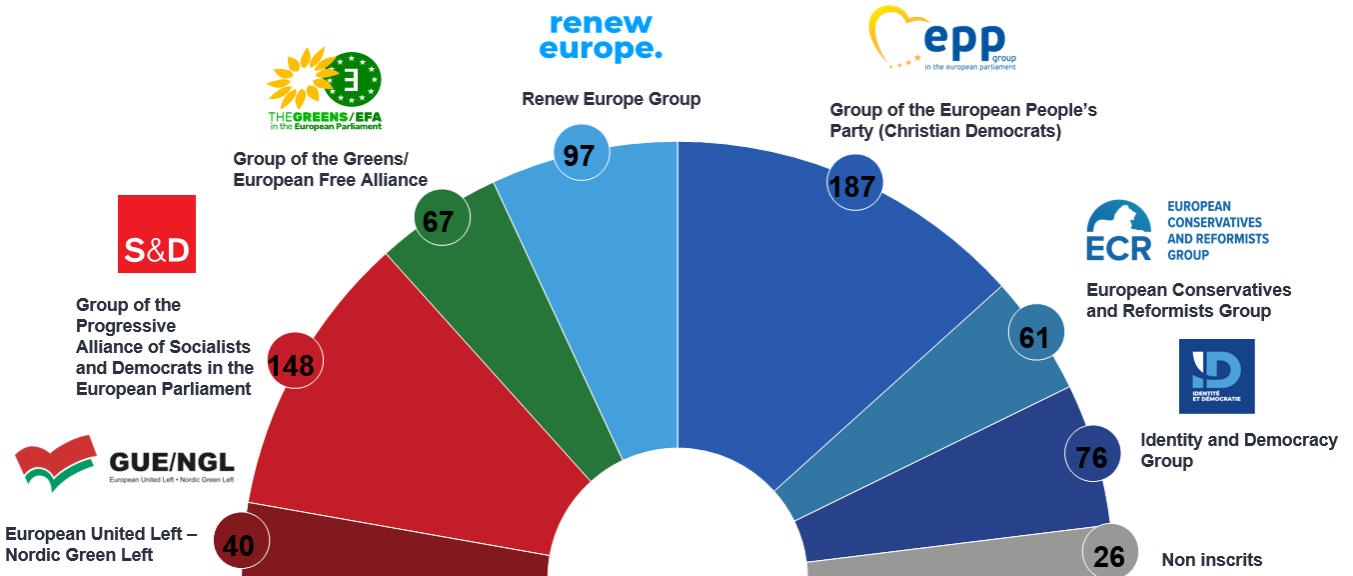
MEPs

71	AFET	Affaires étrangères 2 sous-commissions: DROI Droits humains SEDE Sécurité et défense
48	AGRI	Agriculture et développement rural
41	BUDG	Budget
31	CULT	Culture et Education
26	DEVE	Développement
60	ECON	Affaires économiques et monétaires
55	EMPL	Emploi et affaires sociales
81	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire
45	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs
43	INTA	Commerce international

MEPs

78	ITRE	Industrie, recherche et énergie
25	JURI	Affaires juridiques
68	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures
43	REGI	Développement régional
49	TRAN	Transport et Tourisme
28	AFCO	Affaires constitutionnelles
28	PECH	Pêche
35	PETI	Pétitions
35	FEMM	Droits des femmes et égalité des genres
30	CONT	Contrôle budgétaire

Groupes politiques



Calendrier de travail 2020

-  Réunions plénières
-  Réunions de Commissions
-  Réunion des groupes politiques
-  Activités extérieures

	01					02					03					
	1	2	3	4	5	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	14
①		6	13	20	27		3	10	17	24		2	9	16	23	30
②		7	14	21	28		4	11	18	25		3	10	17	24	31
③	1	8	15	22	29		5	12	19	26		4	11	18	25	
④	2	9	16	23	30		6	13	20	27		5	12	19	26	
⑤	3	10	17	24	31		7	14	21	28		6	13	20	27	
⑥	4	11	18	25		1	8	15	22	29		7	14	21	28	
⑦	5	12	19	26		2	9	16	23		1	8	15	22	29	
	04					05					06					
	14	15	16	17	18	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
①		6	13	20	27		4	11	18	25	1	8	15	22	29	
②		7	14	21	28		5	12	19	26	2	9	16	23	30	
③	1	8	15	22	29		6	13	20	27	3	10	17	24		
④	2	9	16	23	30		7	14	21	28	4	11	18	25		
⑤	3	10	17	24		1	8	15	22	29	5	12	19	26		
⑥	4	11	18	25		2	9	16	23	30	6	13	20	27		
⑦	5	12	19	26		3	10	17	24	31	7	14	21	28		
	07					08					09					
	27	28	29	30	31	31	32	33	34	35	36	36	37	38	39	40
①		6	13	20	27		3	10	17	24	31		7	14	21	28
②		7	14	21	28		4	11	18	25		1	8	15	22	29
③	1	8	15	22	29		5	12	19	26		2	9	16	23	30
④	2	9	16	23	30		6	13	20	27		3	10	17	24	
⑤	3	10	17	24	31		7	14	21	28		4	11	18	25	
⑥	4	11	18	25		1	8	15	22	29		5	12	19	26	
⑦	5	12	19	26		2	9	16	23	30		6	13	20	27	
	10					11					12					
	40	41	42	43	44	44	45	46	47	48	49	49	50	51	52	53
①		5	12	19	26		2	9	16	23	30		7	14	21	28
②		6	13	20	27		3	10	17	24		1	8	15	22	29
③		7	14	21	28		4	11	18	25		2	9	16	23	30
④	1	8	15	22	29		5	12	19	26		3	10	17	24	31
⑤	2	9	16	23	30		6	13	20	27		4	11	18	25	
⑥	3	10	17	24	31		7	14	21	28		5	12	19	26	
⑦	4	11	18	25		1	8	15	22	29		6	13	20	27	

Le Parlement européen

L'élaboration de la position du Parlement européen : du projet de rapport jusqu'au vote en plénière

▶ Réception de la proposition législative par le PE

▶ Désignation de la commission parlementaire saisie au fond et de (des) commission(s) saisie(s) pour avis

▶ Décision des coordinateurs visant à déterminer quel groupe politique peut désigner le rapporteur

▶ Les groupes politiques désignent leur rapporteur ou leur rapporteurs fictifs (un par groupe politique)

Le Parlement européen

L'élaboration de la position du Parlement européen : du projet de rapport jusqu'au vote en plénière

► Début des travaux en commission au fond en différents stades

- 1^{er} échange de vues sur le texte proposé par la Commission
- puis rédaction par le rapporteur de son projet de rapport prenant la forme d'amendements à la proposition législative
- échange de vues sur le projet de rapport
- ouverture d'un délai de dépôt des amendements complémentaires au projet de rapport par les députés de la commission saisie au fond (pas de limitation du nombre)
- échange de vues sur les amendements complémentaires
- avant de procéder à l'adoption du rapport en commission au fond, le rapporteur au fond doit disposer des avis des commissions saisies pour avis (même procédure : rédaction d'un projet d'avis, ouverture d'un délai de dépôt des amendements, adoption de l'avis)

Le Parlement européen

L'élaboration de la position du Parlement européen : du projet de rapport jusqu'au vote en plénière

► Début des travaux en commission au fond en différents stades

- le nombre d'amendements contenus dans le projet de rapport et les amendements complémentaires pouvant dépasser les 1 000 pour les textes importants , cela oblige le rapporteur à proposer, en lien avec certains fictifs, des amendements de compromis (afin de limiter le nombre d'amendements à soumettre au vote et ainsi d'obtenir si possible une forte majorité lors du vote final)
- vote sur les amendements de compromis et les amendements non couverts par ceux-ci puis vote final
- le rapport ainsi adopté est le mandat de négociation lors des trilogues informels avec le Conseil sauf demande d'un groupe politique d'obtenir un mandat de plénière

Le Parlement européen

L'élaboration de la position du Parlement européen : du projet de rapport jusqu'au vote en plénière

▶ Si le Conseil dispose également d'un mandat, début des trilogues, le Conseil étant représenté par la présidence en exercice du Conseil

▶ Après chaque trilogue, le rapporteur vient rendre compte de l'état des négociations en commission saisie au fond

▶ Lorsque le PE et le Conseil parviennent à un accord, la commission parlementaire saisie au fond doit l'adopter avant de le soumettre à la plénière (1^{ère} lecture du PE)

▶ Le Conseil, peut donc adopter le texte dans la formulation qui correspond à la position du Parlement (adoption en une seule lecture)

Le Parlement européen

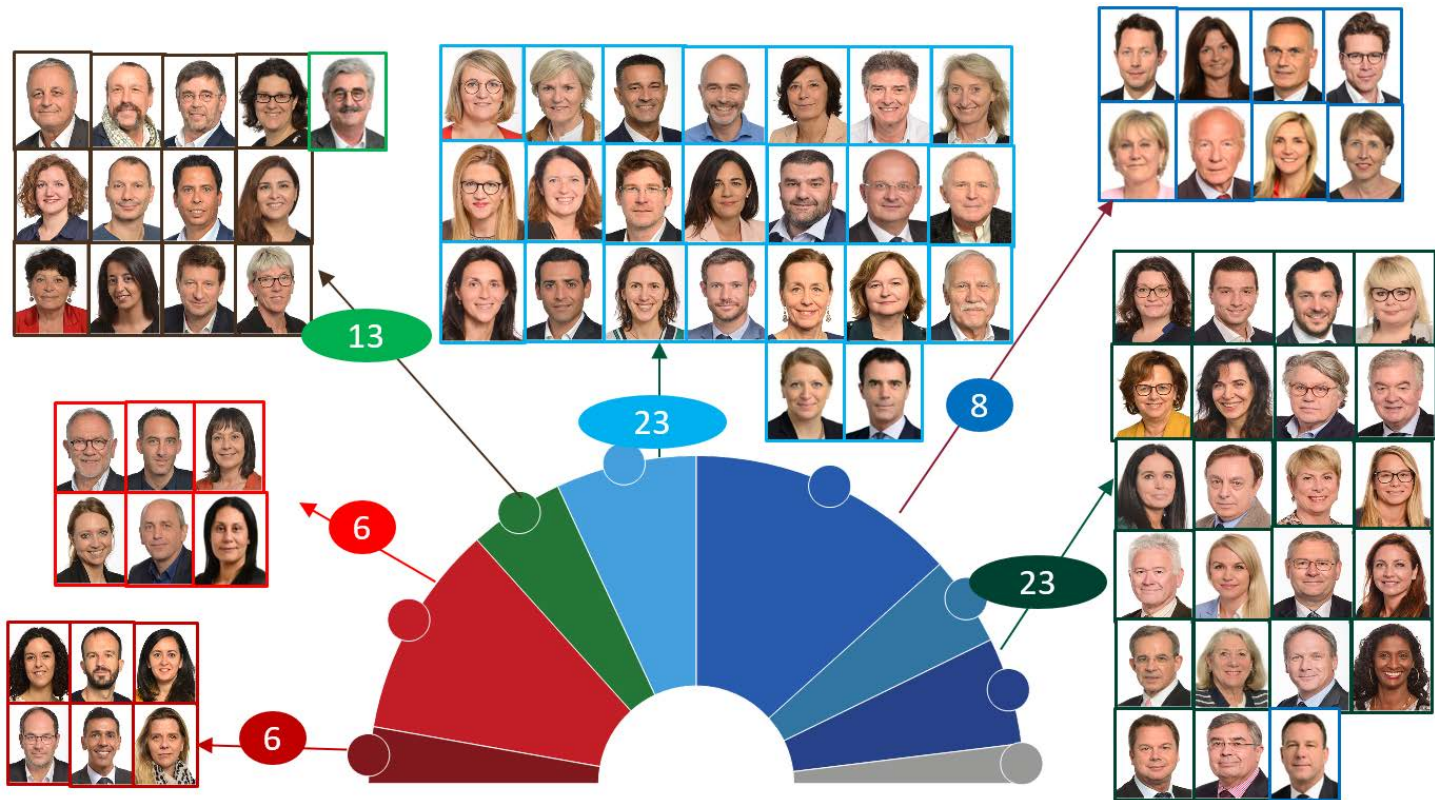
Focus sur la présence française au Parlement européen

► Les 79 représentants français (sur 705 eurodéputés)

- présence française dans les groupes politiques
- répartition des FR dans les commissions
- les postes clés (les questeurs, les présidents et les vice-présidents des commissions, les coordinateurs)

Les 79 représentants français (sur 705 eurodéputés)





Les présidents de délégation



PPE
François-Xavier
Bellamy



S&D
Sylvie
Guillaume



RE
Stéphane
Séjourné



ID
Jérôme
Rivière



Verts/ALE
Michèle Rivasi
David Cormand



GUE/NGL
Manuel
Bompard

Postes clés

Au sein du bureau : les questeurs



1^{ère} questeuse : Anne Sander (PPE)

Membre du groupe de travail Bâtiments, transports et Parlement vert du Bureau.

Relations avec les autorités nationales et locales dans les trois lieux de travail du Parlement.

Membre du comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés au Parlement européen.



4^e questeur : Gilles Boyer (RE)

Questions de sécurité dans les locaux du Parlement en rapport avec les députés.

Aspects techniques liés aux groupes d'intérêts, accès des visiteurs de longue durée aux zones réservées.

Membre du comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés au Parlement européen.

Postes clés

Au sein des groupes : les présidents

1 co-présidente de groupe



Manon Aubry
GUE/NGL

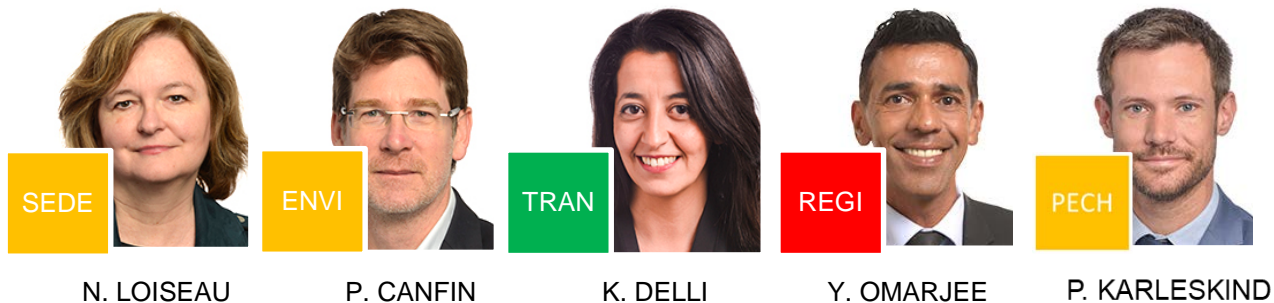


Martin Schirdewan (DE)
GUE/NGL

Postes clés

Au sein des commissions : les présidents

5 présidents de commission



Le Parlement européen

Les relations entre le Parlement européen et la Présidence du Conseil

▶ Participation aux réunions des commissions

- présentation et bilan thématiques des priorités politiques PFUE

▶ Présence en plénière

- présentation du programme et du bilan de la PFUE
- déclarations du Conseil, questions orales avec débat, débats et votes importants

Le Conseil



Le Conseil

▶ Introduction :
présentation
d'ensemble

▶ Le
fonctionnement
du Conseil

▶ Les modalités
de vote
et le quorum

▶ Le rôle
spécifique
de la présidence



Le Conseil

Introduction : présentation d'ensemble

Le cadre institutionnel de l'Union comprend le **Conseil** et le **Conseil européen**

Conseil de l'Union européenne

- ▶ 27 États membres
- ▶ niveau ministériel

Conseil européen

- ▶ Président
élu pour 2 an et demi
- ▶ Chefs d'État
et de gouvernement
- ▶ Président
de la Commission

Le Conseil

Introduction : présentation d'ensemble

Le cadre institutionnel de l'Union comprend le **Conseil** et le **Conseil européen**

► Le Conseil européen

- **Composition** : les chefs d'État ou de gouvernement, son président (Charles Michel) et le président de la Commission. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participe à ses travaux.
- **Fréquence** : le Conseil européen se réunit deux fois par semestre (et donc deux fois sous chaque présidence) à BXL ou à LXB. Lorsque la situation l'exige, son président peut convoquer une réunion extraordinaire (ex : sur le CFP, le Covid, etc.).
- **Rôle** : « [Il] donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative. »

Le Conseil

Introduction : présentation d'ensemble

► Le Conseil de l'Union européenne

- **Composition** : un représentant de chaque État membre au niveau ministériel ;
- **Fréquence** : variable, en fonction de l'ordre du jour
- **Lieu** : Bruxelles et Luxembourg (avril, juin et octobre) pour les réunions formelles, et le pays de la présidence pour les réunions informelles
- **Unicité** institutionnelle mais 10 **formations**
- **Cadre de travail** : le programme de la présidence et le programme des trois présidences

Le Conseil

Introduction : présentation d'ensemble

► Les dix formations du Conseil

Affaires
générales

Justice
et affaires
intérieures

Transports,
télécommunications
et énergie

Affaires
étrangères

Emploi, politique
sociale, santé
et consommateurs

Environnement

Affaires
économiques
et financières

Compétitivité

Agriculture
et pêche

Éducation,
jeunesse,
culture
et sport

Les présidences actuelles et le trio



2019	Jan-Jun	ROMANIA	
2019	Jul-Dec	FINLAND	
2020	Jan-Jun	CROATIA	
2020	Jul-Dec	GERMANY	
2021	Jan-Jun	PORTUGAL	
2021	Jul-Dec	SLOVENIA	
2022	Jan-Jun	FRANCE	
2022	Jul-Dec	CZECH REPUBLIC	
2023	Jan-Jun	SWEDEN	
2023	Jul-Dec	SPAIN	
2024	Jan-Jun	BELGIUM	
2024	Jul-Dec	HUNGARY	

2025	Jan-Jun	POLAND	
2025	Jul-Dec	DENMARK	
2026	Jan-Jun	CYPRUS	
2026	Jul-Dec	IRELAND	
2027	Jan-Jun	LITHUANIA	
2027	Jul-Dec	GREECE	
2028	Jan-Jun	ITALY	
2028	Jul-Dec	LATVIA	
2029	Jan-Jun	LUXEMBOURG	
2029	Jul-Dec	NETHERLANDS	
2030	Jan-Jun	SLOVAKIA	
2030	Jul-Dec	MALTA	

Le Conseil

Le fonctionnement du Conseil

► Groupes de travail

- Les règles de fonctionnement des groupes ;
- La programmation des travaux ;
- Les aspects liés à la traduction / interprétation
- Inscription d'un point à l'agenda du Coreper

► Coreper

- **Coreper I et II** : composition et répartition des domaines
- **Attributions** : préparation des travaux du Conseil, mise en cohérence des politiques et actions de l'Union et assurer le respect des principes de légalité, de subsidiarité, de proportionnalité, etc.
- Le rôle des **conseillers** Antici et Mertens (et Nicolaïdis pour le COPS)

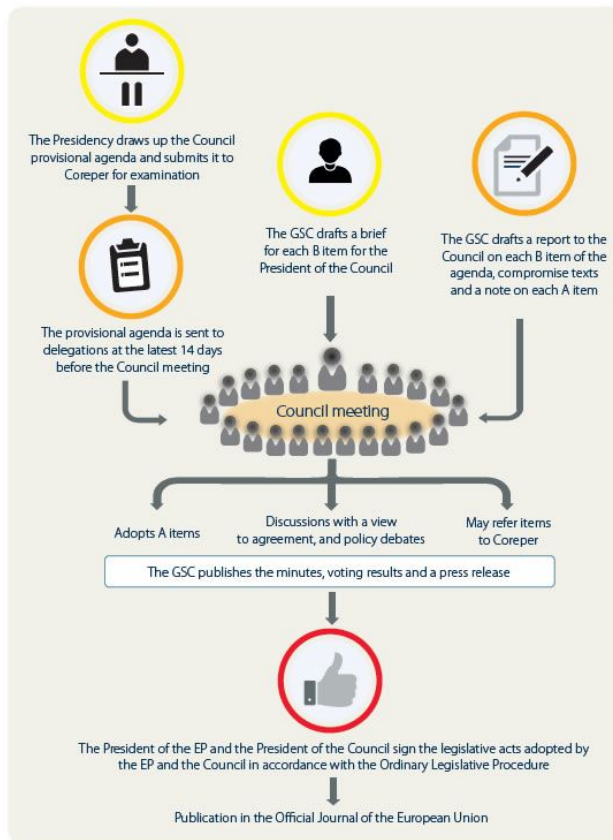
Le Conseil

Le fonctionnement du Conseil

► Conseil des ministres

- **Fixation de l'ordre du jour** : celui-ci est divisé en 2 parties (« **Délibérations législatives** » et « **Activités non législatives** »), chacune divisée à son tour en **points A** (ne nécessitant pas le débat) et **points B** (nécessitant le débat). Il est arrêté définitivement au début de chaque session.
- **Transparence des travaux du Conseil**
(principe d'ouverture inscrit dans l'art. 1 TUE : « Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère et vote sur un projet d'acte législatif », les délibérations législatives et les débats sont publics, la publicité de l'ordre du jour, des votes et des déclarations au PV du Conseil ; l'accès du public aux documents du Conseil).

► Fixation de l'ordre du jour



Le Conseil

Le fonctionnement du Conseil

► Relations avec le Conseil européen

- Depuis le traité de Lisbonne, la programmation, la préparation et la conduite des Conseils européens incombent au Président du Conseil européen
- Toutefois, ces Conseils ne sont pas dépourvus de tout lien avec la Présidence dans la mesure où il y a des synergies de travail entre ces deux institutions et compte tenu du fait que les préparations formelles au Conseil européen ont lieu au Coreper et au CAG, qui sont tous les deux présidés par la Présidence
- Par conséquent, une étroite collaboration est nécessaire pour ce qui concerne la planification, la fixation des priorités, le suivi et la mise en œuvre

Le Conseil

Le fonctionnement du Conseil

► Le rôle du Secrétariat général et du Service juridique du Conseil

- Le Conseil est assisté d'un **Secrétariat général**, placé sous la responsabilité d'un secrétaire général, actuellement Jeppe Tranholm-Mikkelsen.
- Rôle important du **Service juridique du Conseil** présent à toutes les sessions (actuellement la FR Thérèse Blanchet).
Il intervient sur les questions relatives à la procédure, à la légalité de l'acte en cours de discussion et à la qualité rédactionnelle de la législation de l'Union.
Il peut émettre des avis écrits.













Le Conseil

Les modalités du vote et le quorum

- Le **président** ouvre la procédure de vote
- Les **États membres** votent dans l'ordre préétabli
- La possibilité de **délégation** de vote
- Le **quorum** requis : la majorité des membres du Conseil
- Le vote à la **majorité simple** : la majorité des membres du Conseil, donc 14 (RI, décisions de procédure, etc.)
- Le vote à la **majorité qualifiée** (qui est la règle) – système de la « double majorité » : au moins 55 % des membres du Conseil (soit 15 membres sur les 27 actuels), représentant au moins 65 % de la population
- Le vote à l'**unanimité** (harmonisation de la fiscalité indirecte, certaines mesures dans le domaine social ou environnemental, etc.)

• <https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/voting-system/voting-calculator/>

Indiquer les votes pour chaque pays

Pays participants	Voix	Remise à zéro des votes (sur "oui")
<input checked="" type="checkbox"/> Participation de tous les pays <input type="checkbox"/> Participation des pays de la zone euro seulement		
<input checked="" type="checkbox"/>  Autriche 1.98 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Belgique 2.56 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Bulgarie 1.56 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Croatie 0.91 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Chypre 0.20 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  République tchèque 2.35 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Danemark 1.30 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Estonie 0.30 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Finlande 1.23 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  France 14.98 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Allemagne 18.54 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>
<input checked="" type="checkbox"/>  Grèce 2.40 % de la population	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="button" value="↺"/>

Sélectionner les modalités de vote

Modalités de vote

Majorité qualifiée ▼

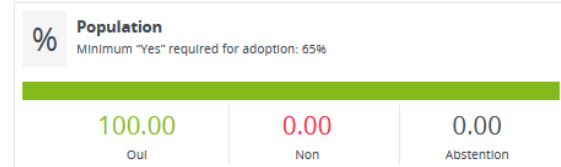
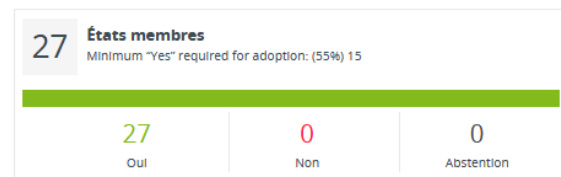
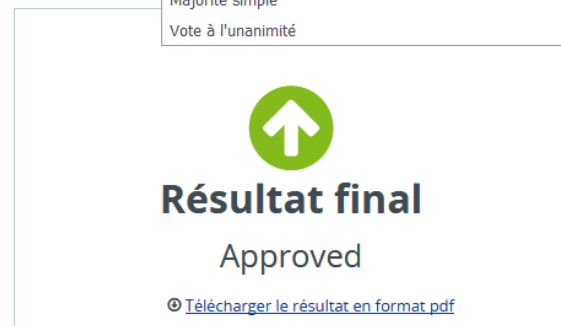
Majorité qualifiée

Majorité qualifiée renforcée

Majorité simple

Vote à l'unanimité


Résultat du

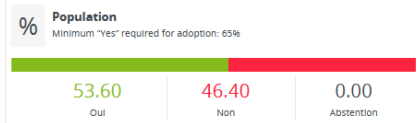
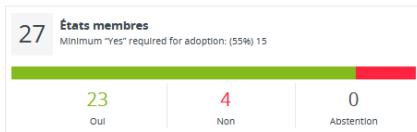


Sélectionner les modalités de vote

Modalités de vote

Résultat du vote



Résultat final
Rejected
[Télécharger le résultat en format pdf](#)

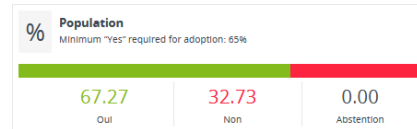
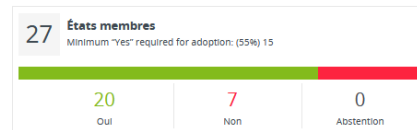


Sélectionner les modalités de vote

Modalités de vote

Résultat du vote


Résultat final
Approved
[Télécharger le résultat en format pdf](#)



Le Conseil

Le rôle spécifique de la présidence

► La responsabilité de la conduite des travaux

- La présidence veille au bon déroulement des débats, et notamment la mise en œuvre des « méthodes de travail du Conseil »
- La présidence recherche un accord au sein du Conseil, quel que soit le niveau (du groupe de travail au Conseil des ministres)
- La présidence est neutre et active, elle peut fixer des règles de travail

► L'articulation avec le représentant français

- L'importance de la bonne qualité des relations humaines
- Le représentant français : il doit être traité comme une autre délégation

Le Conseil

Le rôle spécifique de la présidence

► Les relations avec la présidence suivante

- La présidence est assistée par le représentant de l'État membre qui exercera la présidence suivante
 - la FR assistera donc la Slovénie
 - puis les Tchèques assisteront la FR au moment de la PFUE
- Cette assistance se fait à la demande de la présidence et sur ses instructions



PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
des affaires européennes